

Commune de Cessières-Suzy

Séance du 13 février 2024 à 19 h 15

Présents : Pierre BERTELOOT, Philippe PURNELLE, Corinne SANDRON, Guillaume LEBRET, Hervé DOUCHET, Cyril MAILLY, Olivier ROHAT, Gérard GODIMUS, Patricia DESUMEUR, Annie MARTIN, Cédric LAMOUREUX

Excusés : Anne-Sophie CROQUET (procuration Pierre BERTELOOT)

Absents : Audrey CAMUS (MARTIN), Anthony DELBART, Sébastien JAKISA, Hugo SAGET, Jean-Paul VILLAIRE.

Ordre du jour

- approbation du compte rendu du 16 janvier 2024
- désignation du secrétaire de séance
- demande de subvention au titre des amendes de police pour la réalisation d'une plateforme d'aide au demi-tour, rue des Marnières
- choix des entreprises pour les travaux rue de Sébacourt à Suzy
- délibération pour définir les conditions d'amortissement de l'éclairage public
- SPL-XDEMAT - Renouvellement de la convention de prestations intégrées pour l'utilisation des outils de dématérialisation
- création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe
- questions diverses

Approbation du compte-rendu de la séance du 16 janvier 2024

Le compte-rendu de la réunion du 16 janvier dernier a été adressé à l'ensemble des conseillers avec la convocation.

Aucune observation n'est formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance

Il est prévu qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un secrétaire de séance.

Hervé Douchet est désigné secrétaire de séance.

Demande de subvention pour la réalisation d'une plate-forme de retournement Rue des Marnières

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le Maire rappelle l'intérêt pour la commune de réaliser une plateforme d'aide au demi-tour « rue des marnières » à la demande des services de secours et d'incendie et de ceux du ramassage des ordures ménagères.

Le montant du devis global s'élève à 8 642 € HT, soit 10 370,40 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, la réalisation d'une plateforme d'aide au demi-tour rue des Marnières, sollicite du conseil départemental une subvention au titre des amendes de police, à hauteur de 50 % du montant HT des travaux.

Choix des entreprises pour les travaux rue de Sébacourt à Suzy

Présentation : Pierre BERTELOOT

Les travaux d'aménagement de la rue de Sébacourt à Suzy ont fait l'objet d'un marché à procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-4 du code de la commande publique.

L'avis d'appel à la concurrence a été publié le 29 novembre 2023 et la date limite de remise des offres était fixée au vendredi 19 janvier 2024 à 12h.

Cinq entreprises ont répondu à cette consultation :

- Entreprise ATP Services
- Entreprise COLAS France
- Entreprise EUROVIA
- Entreprise GOREZ
- Entreprise GUICHARD TP

La commission de travaux a procédé l'analyse des offres le vendredi 2 février 2024. Au vu de l'analyse des offres établies, les notes globales obtenues sont les suivantes :

- Entreprise GOREZ 98.2/100, Entreprise EUROVIA 88.8/100, Entreprise ATP Services 87.8/100, Entreprise COLAS France 82.1/100 et Entreprise GUICHARD TP 59.1/100

L'entreprise GOREZ se place en tête du classement aussi bien avec son offre de base et son offre variante.

Le conseil municipal décide avec 12 voix pour (dont 1 procuration), de retenir l'entreprise GOREZ, avec son offre de base, pour la réalisation des travaux et autorise le Maire à engager la dépense inscrite au budget primitif 2024.

Le montant HT des travaux s'élève à 129 990,10 € soit 155 998,92 € TTC.

Conditions d'amortissement des dépenses de l'éclairage public

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le Maire informe le conseil municipal que les travaux de réfection de l'éclairage public rue de l'abreuvoir pour un montant de 4 228,32 € ont été achevés en 2023.

Il convient de prévoir d'amortir cette dépense à compter de 2024, sur une durée de 10 ans.

Il convient de définir la durée de l'amortissement pour les travaux suivants, rue des Marnières (1 305,46 €), rues du Calvaire de l'abreuvoir et ruelle de l'abreuvoir (3 837,86 €), rue Saint Ange (2 552,03 €), ruelle Buet, rue de l'église, impasse du mont de Forêt, ruelle Busigny et ruelle Benoit (4 253,39 €), rue Guerrienne (3 857,49 €), rue du château de derrière (2 571,66 €), rue du Bloc (5 993,99 €), route de Suzy (3 422,34 €).

Le montant global de travaux s'élève à 27 794,22 €.

Le maire propose d'amortir à compter de 2024, sur une durée de 10 ans la dépense de la réfection de l'éclairage public « rue de l'abreuvoir » d'un montant de 4228,32 € et d'amortir à compter de 2025, sur une durée de 10 ans les dépenses de réfection de l'éclairage des rues énumérées, ci-dessus pour un montant de 27 794,22 € suivant le règlement des factures des travaux réalisés

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

SPL-XDEMAT - Renouvellement de la convention de prestations intégrées pour l'utilisation des outils de dématérialisation

Présentation : Pierre BERTELOOT

Par délibération du 7 janvier 2019 le conseil municipal a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-XDEMAT afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme XMARCHES, XACTES, XPARAPH, XFLUCO, XCONVOC, XELEC, XSMS,

Cette convention arrivant à expiration, il convient pour continuer à bénéficier des outils de dématérialisation proposés par la société, de la renouveler.

Les tarifs de base de SPL-XDEMAT n'ont pas changé depuis sa création et de nouveaux outils sont chaque année développés pour répondre aux besoins de ses collectivités actionnaires.

Le projet de convention est proposé pour une durée de 5 ans.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le renouvellement de cette convention et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

Création d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le maire propose au conseil la création d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à compter du 1^{er} mars 2024, compte-tenu du prochain avancement de grade de la secrétaire de mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal 1^{ère} classe
- la modification du tableau des effectifs
- l'inscription au budget des crédits correspondants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Le maire

Pierre BERTELOOT



Le secrétaire de séance

Hervé DOUCHET